



## SOMMAIRE

	Page
Points 2, 3 et 5 de l'ordre du jour:	
Décennie des Nations Unies pour le développement	
Tendances économiques mondiales	
Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil	
Débat général . . . . .	31

*Président* : M. A. MATSUI (Japon).

*Présents* :

Les représentants des Etats suivants, membres du Conseil : Algérie, Argentine, Autriche, Canada, Chili, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Irak, Japon, Luxembourg, Pakistan, Pérou, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Les représentants des Etats suivants, membres supplémentaires des comités de session : Danemark, Ghana, Inde, Iran, Madagascar, Mexique, République arabe unie, République-Unie de Tanzanie.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Australie, Brésil, Bulgarie, Ceylan, Chine, Grèce, Israël, Italie, Malawi, Portugal, Suède, Venezuela, Yougoslavie, Zambie.

Les observateurs des Etats non membres suivants : Saint-Siège, Suisse.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes : Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Organisation de l'aviation civile internationale, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé, Union postale universelle, Union internationale des télécommunications, Organisation météorologique mondiale, Organisation intergouvernementale consultative de la navigation maritime.

Le représentant de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

## POINTS 2, 3 et 5 DE L'ORDRE DU JOUR

**Décennie des Nations Unies pour le développement**  
(E/4033, E/4068, E/4071)

**Tendances économiques mondiales**  
(E/4046 et Add.1 à 6, E/4047 et Add.1 à 3, E/4059 ;  
E/L.1076)

**Examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil**  
(E/4040, E/4052 et Add.1 à 3)

## DÉBAT GÉNÉRAL

1. Le **SECRETARE GÉNÉRAL** fait observer que la première partie de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1964* (E/4046 et Add.1 à 6), est consacrée à la planification du développement ; le Secrétariat y analyse les espoirs, les tentatives et les expériences de ceux qui sont chargés de cette planification dans les divers pays.

2. En ce milieu de la Décennie des Nations Unies pour le développement, si on fait le point de la situation mondiale, on constate, premièrement, que l'écart entre pays riches et pays pauvres, en ce qui concerne le revenu par habitant, ne fait que s'accroître ; deuxièmement, que les progrès de la science et de la technique continuent à élargir les ressources et, troisièmement, que les limites et les lacunes qui subsistent tiennent à ce que la communauté mondiale ne parvient pas à s'organiser avec assez de courage, de résolution et de logique pour éliminer les disparités les plus flagrantes et créer dans le monde une société où les fruits de l'expansion et du progrès, tout comme le fardeau des devoirs, soient répartis de façon plus égale.

3. On trouve dans la situation actuelle de nouvelles raisons d'espérer et de nouveaux motifs d'inquiétude. Le problème démographique est sans doute le plus préoccupant ; jusqu'à présent, on s'est contenté d'essayer d'en déterminer l'évolution en termes généraux, c'est-à-dire, en fait, de mesurer l'ombre qu'il projette sur les efforts de développement, et cette recherche elle-même n'a pas été poussée assez loin. Pourtant, il semble qu'un puissant mouvement s'amorce dans le monde pour amener à une meilleure compréhension des difficultés et aussi des possibilités en la matière, et ce changement d'attitude est très encourageant.

4. Il y a lieu de se féliciter des efforts déployés par l'OMS et par la FAO, notamment dans le cadre de la Campagne mondiale contre la faim. Ces efforts devraient faire progresser la santé publique et l'alimentation. Cependant, si l'on considère l'immense écart qui persiste entre pays industrialisés et pays en voie de développement en ce qui concerne le nombre de médecins par millier d'habitants et la quantité de protéines par habitant, il n'y a pas lieu de se contenter des efforts en cours.

5. Les progrès accomplis en matière d'éducation sont encourageants aussi. L'alphabétisation des populations en voie de croissance est loin d'être très avancée, mais un peu partout on comprend mieux la nécessité d'améliorer l'enseignement et, surtout, on fait un effort plus

méthodique pour créer des écoles, pour réexaminer ce qu'est et ce que devrait être l'enseignement et pour faciliter l'accès à l'instruction. Mais à côté de cette tendance encourageante qui se manifeste dans l'enseignement, on constate une certaine stagnation dans la solution de problèmes connexes. La génération montante est certainement aujourd'hui l'objet de plus d'attention qu'il y a quelques années. Les spécialistes du développement social et économique s'accordent maintenant à considérer les jeunes comme la plus importante ressource, dont la mise en valeur mérite d'importants investissements de fonds publics. Si de plus en plus de gens, et notamment de jeunes gens, franchissent les frontières nationales et rencontrent d'autres gens d'autres pays, on n'a cependant pas assez utilisé les jeunes pour promouvoir la compréhension internationale et le développement. Le Secrétaire général émet le vœu qu'un jour prochain la plupart des jeunes, leurs parents et leurs employeurs considéreront qu'une année ou deux de travail pour la cause du développement, dans un pays lointain ou dans une région défavorisée de leur propre pays, fait tout naturellement partie de leur éducation.

6. Il y a lieu de regretter que les problèmes créés par l'exode des habitants des campagnes vers les grandes villes ne reçoivent pas autant d'attention. On n'a encore qu'une faible idée des causes et conséquences de la migration vers les villes, sans parler des moyens d'y remédier. Il ne semble pas qu'on puisse se permettre de tarder encore beaucoup à mettre en œuvre des programmes plus efficaces de logement et de développement urbains, sur le plan national aussi bien qu'international. Les programmes de travail envisagés par la Commission des questions sociales et par le Comité de l'habitation, de la construction et de la planification reflètent ce souci.

7. Dans le domaine économique, un très important pas en avant a été fait avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. On a maintenant identifié la nature et les incidences des problèmes du commerce international, et la volonté nouvelle d'y faire face ouvre la voie de leur solution malgré les difficultés que leur discussion a fait apparaître. Il convient maintenant de promouvoir un effort soutenu, et c'est au Conseil du commerce et du développement qu'incombe le soin de s'atteler à cette tâche. Sa contribution pourra être considérable au cours des prochaines années.

8. L'aide internationale a cessé de s'accroître, et il est peu de mécomptes qui puissent être pire que cette perte d'impulsion si elle devait persister. Si l'on ne parvenait pas à transférer aux pays pauvres 1 % du revenu national des pays riches, on risquerait d'empêcher beaucoup de pays en voie de développement de parvenir, dans un délai raisonnable, à une croissance autonome.

9. En ce qui concerne les liquidités internationales, les divergences de vues entre écoles de pensée sont maintenant moins accusées. Le sérieux du débat qui s'est instauré concernant les fondements du système monétaire international et la vision de l'avenir qui inspire certains des plans proposés pour élargir les bases du crédit international reflètent la conviction, aujourd'hui

partagée par beaucoup de gens, que dans l'état actuel des relations monétaires internationales, il ne serait pas possible de soutenir les niveaux plus élevés d'activité économique et d'échanges qui sont partout souhaités. Le désir d'améliorer l'aptitude collective à résoudre ce grand problème des temps modernes est quelque chose de très encourageant.

10. Une autre tendance favorable est le progrès des efforts accomplis sur le plan régional pour stimuler la coopération économique et le financement du développement. L'appui de plus en plus actif que les commissions économiques régionales et les autres organismes régionaux apportent à cet égard aux pays en voie de développement est des plus réconfortant et mérite d'être encouragé. En ce qui concerne en particulier le financement du développement, il semble que la création de banques régionales de développement, loin de signifier que l'on néglige de renforcer les relations financières mondiales, puisse contribuer de façon notable à la diversification des investissements et à une multilatéralisation de l'aide. Grâce à la création de banques régionales de développement dans les régions peu développées, il devrait être possible de mobiliser des ressources plus abondantes, venant de la région et aussi de l'extérieur, pour des projets multinationaux et pour des projets qui ne pourraient avoir toute leur portée au sein d'un marché seulement national.

11. On a beaucoup insisté, ces dernières années, sur le développement industriel et l'on semble être unanime à considérer qu'il convient de redoubler d'efforts pour le promouvoir. Un encourageant début a été enregistré à cet égard, et l'Organisation fait tout son possible pour accélérer l'élan donné dans ce domaine. Là aussi, cependant, certaines questions d'ordre psychologique sont en jeu, et la réponse à la question de savoir si l'industrialisation des pays en voie de développement pourra bénéficier pleinement, dans les années à venir, des progrès de la science et de la technique dépendra, semble-t-il, dans une grande mesure, de l'aptitude des gouvernants, investisseurs et chefs d'entreprise du monde entier à mettre fin, dans un esprit vraiment international, à un paradoxe très fâcheux, à savoir qu'il faut de plus en plus de technique pour créer un monde meilleur, mais que de moins en moins de nations sont capables de créer cette technique. Le progrès dans tous les domaines suppose aujourd'hui des travaux de recherche qui sont devenus si coûteux, qui exigent tant de capitaux publics ou privés avant tout investissement immédiatement productif, que seules les grandes puissances peuvent se permettre de les poursuivre. Le risque d'un « écart technologique », qui commence à inquiéter les pays développés petits et moyens, n'est pas moins grave pour les pays en voie de développement, pour lesquels le besoin d'un accès immédiat aux connaissances techniques modernes existant à l'extérieur tend à faire passer à l'arrière-plan le souci d'un progrès technique autonome. Les méthodes ou procédés plus modernes importés d'autres pays font nécessairement craindre une domination étrangère, et il n'est possible d'échapper à ce risque qu'en concevant des moyens d'insuffler à tous les intéressés un nouvel esprit international.

12. Il n'est peut-être pas réaliste de s'attendre, d'ici la fin de la Décennie, à des progrès sensibles dans la voie de l'internationalisation de la recherche et de ses applications. Mais on peut espérer qu'avec l'aide du nouveau Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement on pourra enregistrer des progrès importants dans le transfert et l'adaptation de la recherche et de la technique.

13. Tandis que les nations ne parviennent que très lentement à comprendre à quel point elles sont solidaires, elles prennent conscience de plus en plus nettement de l'interdépendance de leurs activités. Il n'est plus question aujourd'hui du développement économique et social, mais du développement tout court et de ses différents aspects. L'imbrication des différents problèmes auxquels il faut faire face dans le domaine économique et social est maintenant suffisamment évidente pour que l'on éprouve le besoin de comprendre l'évolution de ces problèmes et le désir de faire en sorte que les solutions cherchées soient compatibles entre elles et cohérentes. On trouve le reflet de ce nouvel esprit dans le rôle que la planification joue depuis peu dans le monde. Les gouvernements ont aujourd'hui conscience de ce que le problème du développement doit être attaqué sur tous les fronts à la fois et que la solution de ce problème exige des efforts prospectifs et une stratégie faisant appel aux ressources de tous les secteurs à la fois. C'est là un changement d'attitude important.

14. Jugeant qu'il est indispensable d'analyser et de soumettre à la réflexion l'expérience acquise dans ce domaine par les différents pays, le Secrétaire général a voulu faire un effort tout particulier pour que le Secrétariat soit mieux en mesure d'établir des contacts avec les planificateurs des divers pays, de se tenir au courant de ce qu'ils font et de répondre à leurs demandes de renseignements et de conseils, demandes dont le nombre, l'importance et la complexité augmentent sans cesse, les efforts nationaux devant toujours se définir et se déployer dans le contexte mouvant de l'économie internationale.

15. Cette nouvelle prise de conscience et ces besoins nouveaux mettent en vedette le rôle central que le Conseil économique et social est appelé à jouer. Le Secrétaire général est heureux de constater que la suggestion qu'il avait faite l'an dernier de procéder à un nouvel examen des fonctions et des rouages administratifs du Conseil a été inscrite à l'ordre du jour. Le dynamisme de l'Assemblée générale ne doit pas avoir d'incidences fâcheuses sur celui du Conseil ; bien au contraire, car il appartient au Conseil de préparer le terrain pour les débats et les décisions de l'Assemblée générale sur les grandes questions économiques et sociales. En vérité, si l'on considère le nombre et la diversité des problèmes économiques et sociaux inscrits à l'ordre du jour du Conseil, on se rend bien compte du rôle spécial qui est dévolu à cet organe dans un dispositif destiné à promouvoir et à soutenir une coopération internationale qui doit toucher à tous les domaines et combiner l'action des nombreux centres d'initiative dont la communauté mondiale s'est dotée.

16. A sa troisième session, le Comité spécial de coordination a estimé que l'on peut établir une distinction

entre les divers rôles que joue le Conseil, en tant qu'organe directeur, organe de coordination et centre de discussion où sont formulées les grandes lignes de la politique économique et sociale internationale (E/4068). Ces trois rôles du Conseil sont très importants, et le dernier n'est pas celui qui mérite le moins de retenir l'attention dans le contexte de la Décennie du développement.

17. Les tentatives en vue de transformer les aspirations de la Décennie en réalisations pratiques ne se sont pas encore concrétisées. Il convient à cet égard de déterminer avec plus de précision quels seront les principaux éléments d'un vaste effort de coopération entre les organismes du système des Nations Unies, dans lesquels l'Organisation des Nations Unies, pour sa part, réalisera une série de projets destinés à mettre en lumière les incidences des facteurs démographiques sur le processus du développement. Parmi les projets hautement prioritaires, il faut citer aussi l'étude du phénomène d'urbanisation considéré dans ses aspects sociaux, économiques et techniques, l'évaluation de l'expérience acquise en ce qui concerne les collectivités urbaines considérées comme des foyers de développement, et l'examen des problèmes des habitations à bon marché. Outre les travaux concernant le développement industriel et le commerce international, ceux qui touchent aux problèmes des mouvements de capitaux et du financement du développement vont être intensifiés. En ce qui concerne la planification du développement, le Secrétariat poussera plus loin ses recherches et ses activités opérationnelles et en accroîtra l'ampleur en faisant appel aux conseils d'experts éminents ; le Secrétaire général indique qu'à cet effet, agissant en vertu de la résolution 1035 (XXXVII) du Conseil, il a l'intention de convoquer un groupe consultatif restreint d'experts éminents et indépendants, spécialistes de la planification du développement, qui le conseillerait notamment sur la manière de développer les activités de l'Organisation pour mieux servir les gouvernements.

18. En plus d'une action concertée des institutions internationales dans les domaines d'activité prioritaires, on pourrait concevoir cette Décennie des Nations Unies pour le développement comme l'entreprise la plus proche du genre de planification prospective dont une communauté mondiale d'Etats souverains peut désirer se doter. Le Conseil pourra aider l'Assemblée générale non seulement à renforcer et à guider dans ses grandes lignes toute l'action qui peut être entreprise dans le cadre de la Décennie, mais aussi à préparer la voie à des desseins nouveaux en même temps que se poursuivront les activités en cours.

19. Les organisations du système des Nations Unies devraient s'attacher à réaliser une meilleure corrélation, une meilleure articulation de leurs programmes de travail, en se fondant sur l'expérience acquise, et s'efforcer de traduire les objectifs généraux en objectifs plus précis et bien définis. Il faudrait pour cela adopter des méthodes et créer des rouages qui permettent de juger ce que sont vraiment les tendances et les résultats, en vue d'adapter l'action internationale aux besoins que ces évaluations feront apparaître. Il faudrait aussi essayer de faire des projections du déve-

loppement et de la réorientation éventuelle des programmes de l'Organisation et des coûts qui pourraient en résulter.

20. Le Secrétaire général estime que, malgré la difficulté de cette tâche, si elle se mettait rapidement au travail, la communauté internationale représentée par l'Organisation des Nations Unies pourrait être prête à une action plus efficace et plus cohérente dans le domaine économique et social, d'ici la fin de la Décennie. Si les efforts déployés au cours des prochaines années sont suffisamment soutenus et bien orientés, ils devraient permettre non seulement de faire mieux pendant la deuxième moitié de la Décennie que pendant la première, mais aussi de jeter des bases systématiques pour la prochaine période.

21. En conclusion, le Secrétaire général exprime la conviction que les circonstances qui ont conduit à inscrire à un même ordre du jour les tendances économiques mondiales, la revue des progrès réalisés pendant la Décennie et l'examen et la réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil confèrent une importance particulière aux débats qui s'ouvrent. L'étude des efforts nationaux de planification et de la manière dont le Conseil pourra le mieux jouer son rôle et organiser son travail sont des questions qui ont d'étroits rapports entre elles. Conscient de l'importance des activités en cause, qui visent à atténuer les tensions entre le Nord et le Sud, intrinsèquement plus graves que celles qui existent encore entre l'Est et l'Ouest, comme il l'a souvent dit, le Secrétaire général a proposé à l'Assemblée générale à un moment de crise financière, dans un budget qu'il entendait maintenir dans des limites aussi modestes que possible, un accroissement appréciable des ressources affectées aux domaines économique et social. Le Secrétaire général exprime l'espoir que les difficultés politiques, constitutionnelles et financières actuelles n'empêcheront pas les gouvernements de fournir à l'Organisation les moyens de s'acquitter de ses responsabilités dans ces domaines en poursuivant et intensifiant les travaux déjà entrepris dans le cadre de la Décennie du développement.

22. Le PRÉSIDENT remercie le Secrétaire général de son importante déclaration, qui souligne l'ampleur de la tâche que le Conseil doit accomplir.

23. M. JEANNENEY (France) dit que l'importance des problèmes que le Conseil est appelé à examiner et l'ampleur des responsabilités qu'il sera amené à prendre dans les domaines considérés sont mises en relief par la présence du Secrétaire général qui, dans sa déclaration, a indiqué la voie dans laquelle des solutions peuvent être recherchées.

24. Dans le cadre de l'examen des points 2, 3 et 5 de l'ordre du jour, le représentant de la France se propose d'analyser ce qui caractérise la situation économique et sociale de son pays et ce qui inspire sa politique économique et financière, et aussi de formuler quelques réflexions au sujet de la situation des pays du tiers monde.

25. La conjoncture actuelle en France est caractérisée par le fait qu'après cinq années de hausse ininterrompue

au rythme de 8 % par an, la production industrielle marque depuis un an un palier qui s'est accompagné d'un ralentissement de la hausse du niveau général des prix : celle-ci est passée de 4 ou 5 % par an à 2,5 %. Il s'est également opéré un redressement de la balance commerciale qui est de nouveau à peu près en équilibre, après avoir accusé un déficit de 1,4 milliard de francs au deuxième trimestre de 1964. Il ne s'agit pas seulement d'une phase conjoncturelle cyclique ordinaire, mais aussi, et c'est là l'originalité de la situation, d'une tentative de désintoxication après cinquante ans d'inflation presque ininterrompue. Cette tentative, qui a commencé à la fin de l'année 1958, s'est traduite par une politique de rigueur budgétaire et par des mesures de libéralisation des échanges assorties d'une planification délibérée du développement. Ces mesures ont eu pour résultats, d'une part, des excédents de la balance des paiements qui ont permis de rembourser des dettes antérieures à concurrence de 2 milliards de dollars et de reconstituer les réserves de change nécessaires au libre fonctionnement du commerce international et, d'autre part, une progression du produit national de 34 % en volume, de 1959 à 1964, soit un taux extrêmement élevé de 6,1 % par an, qu'il sera difficile de retrouver dans l'avenir. En revanche, on a assisté à une hausse persistante des prix et des revenus nominaux dont la progression a été supérieure à celle de la productivité. C'est à une résistance insuffisante aux séductions de l'inflation, aux commodités politiques et sociales du suremploi et aux illusions monétaires qu'il faut attribuer le succès incomplet de la lutte contre l'inflation. Ces efforts ont cependant permis de prendre conscience des dangers à long terme de l'inflation, laquelle fausse tous les calculs économiques, ainsi que des exigences d'un développement durablement équilibré. On s'est rendu compte que les intentions d'épargner devaient égaler les décisions d'investir, que les structures économiques devaient s'adapter rapidement pour permettre les progrès de la productivité sans lesquels il n'est pas possible de satisfaire l'ardent et légitime désir de mieux-être de l'homme moderne, et qu'il fallait pour cela s'astreindre à de rudes disciplines. On a compris, par exemple, que l'on devait résister à la tentation permanente de stimuler la consommation pour accélérer la croissance — méthode dangereuse tant que les capacités de production manquent — et qu'il importait tout d'abord de supprimer par des investissements sélectifs les goulets d'étranglement qui provoqueraient des flambées des prix. Cette politique de rigueur se trouve concrétisée par les options du cinquième Plan approuvé par le Parlement, qui a pour objectifs d'accroître annuellement de 5 % le produit national brut, de corriger la répartition des revenus au profit des catégories défavorisées, de donner la priorité aux équipements collectifs et de continuer à aider les pays en voie de développement.

26. Le représentant de la France fait observer que, pour être nationale, une telle politique n'en est pas pour autant égoïste, car, outre que la prospérité est contagieuse, en favorisant une expansion durable du commerce international, cette politique contribue non seulement à la prospérité de la France, mais aussi à celle



des autres pays développés et à celle des pays en voie de développement, dont la situation est particulièrement préoccupante, comme l'a souligné le Secrétaire général dans sa déclaration.

27. On constate, en effet, que dans les pays du tiers monde la production de denrées alimentaires est en régression tant en valeur absolue qu'en valeur relative, et il va de soi que les dons de produits alimentaires faits par des pays riches ne peuvent être considérés que comme un expédient. L'industrialisation se fait très lentement et parfois dans des conditions si coûteuses qu'elles compromettent les bienfaits. On constate aussi qu'après s'être améliorés en 1963/64, les termes de l'échange se dégradent de nouveau, ce qui est inquiétant à un moment où les pays industrialisés sont dans une phase de haute conjoncture.

28. Toutefois, une telle situation n'autorise pas le découragement. La France, pour sa part, est fermement décidée à contribuer, dans la mesure de ses forces et en collaboration avec tous les peuples de bonne volonté, à la solution de ces problèmes. Les conditions du développement sont les suivantes : tout d'abord, la création d'un climat de paix indispensable à un effort continu et à la création d'une saine prospérité bien différente de la prospérité précaire que les périodes de guerre ou de tension ont parfois apportée aux pays du tiers monde restés à l'écart ; ensuite, le progrès et la diffusion de la science et de la technique, c'est-à-dire non seulement la transmission des connaissances acquises, mais aussi, et surtout, le développement de l'esprit scientifique avec ce que celui-ci comporte de rigueur intellectuelle, de goût de l'expérimentation, de respect des faits et de mépris du verbalisme. La technique est certainement le seul moyen d'accroître la productivité de tous et de combler l'écart entre pays développés et pays en voie de développement, mais il est également certain qu'elle doit s'adapter aux aptitudes des différents pays. Il faut en outre que le coût en soit peu élevé afin de ne pas grever les budgets, que l'ampleur en soit compatible avec le marché du pays considéré et enfin qu'elle soit orientée moins vers l'économie de travail humain que vers un meilleur emploi de la main-d'œuvre. A cet égard, une collaboration étroite s'impose avec l'élite des pays du tiers monde, qui est mieux à même d'apprécier les services que la machine doit rendre compte tenu des conditions de chaque pays.

29. S'il faut que les deux conditions précitées soient remplies, il est tout aussi indispensable que des actions économiques soient ensuite entreprises. Certes, le commerce international est nécessaire au développement du fait qu'il spécialise, qu'il favorise l'innovation et qu'il stimule par la concurrence, mais il ne faut pas sous-estimer les dangers qu'il présente. Il risque en effet d'asservir un pays si l'objet de son commerce est unique, de rendre son avenir précaire et de ne pas le conduire au vrai développement, qui suppose la diversification des activités. D'autre part, si un certain protectionnisme régional est nécessaire, on doit aussi laisser subsister une possibilité suffisante de concurrence réelle entre pays qui en sont à un stade de développement à peu près identique.

30. On sait également qu'il n'y a pas de commerce international vraiment stimulant sans liberté monétaire et c'est pourquoi une certaine convertibilité des monnaies est indispensable. Selon le représentant de la France, le jeu des échanges internationaux exige notamment des politiques internes d'une rigueur suffisante. Certes il peut être facilité par des aménagements internationaux et il peut aussi bénéficier de l'institution de zones monétaires. A ceux qui craignent que l'appartenance à une zone monétaire ne compromette l'indépendance d'un pays, M. Jeanneney fera observer qu'un pays peut garder son indépendance et faire partie d'une zone monétaire à condition d'être libre de pouvoir en sortir à tout moment, et il cite à cet égard l'exemple de la zone franc.

31. En ce qui concerne les prix des matières premières, la France a toujours été favorable à une certaine organisation des marchés. Il ne fait aucun doute que les fluctuations excessives des cours découragent les producteurs, mais il ne faut pas sous-estimer non plus les dangers que présenterait, pour le tiers monde, une politique inconsidérée de revalorisation des prix des matières premières, à cause de la double élasticité des productions et des consommations. Quant aux préférences en faveur du tiers monde, elles se justifient si elles sont des instruments de diversification, mais à la condition de ne point conduire à une spécialisation excessive. Il convient d'avoir dans ce domaine des idées directrices et d'éviter des vues trop systématiques, car tout est cas particulier.

32. Pour le développement des pays du tiers monde, il est bien évident que des aides extérieures sont nécessaires, mais les difficultés dans ce domaine sont tout aussi évidentes. Il faut éviter les aides plus spectaculaires qu'efficaces, celles qui en définitive se révèlent coûteuses pour les bénéficiaires en raison des dépenses récurrentes qu'elles entraînent et qui peuvent avoir un mauvais effet pédagogique. Les prêts sont aussi nécessaires que les dons ; encore faut-il que le pays bénéficiaire sache dès le départ quels sont les engagements qu'il contracte. Dans ce domaine, la règle constante doit être que ces aides s'inscrivent dans les politiques nationales de développement des pays bénéficiaires. C'est là qu'apparaît l'utilité des plans, évoquée par le Secrétaire général, mais il importe que ces plans n'aient pas un caractère théorique et qu'ils se concrétisent par des actions pertinentes. Il convient à ce propos de souligner combien est délicat le rôle de l'assistance technique en matière de planification, laquelle est avant tout affaire de politique nationale, ce qui implique la liberté et l'originalité des choix et aussi la volonté d'être soi-même. Dans ce domaine, l'aide doit consister non pas à faire des plans mais à mettre les autorités responsables d'un pays à même d'élaborer des plans dont le pays aura la responsabilité de la mise en œuvre. En revanche, celui qui fournit une aide a le devoir de s'informer de l'usage qui en sera fait afin d'apprécier dans quelle mesure celle-ci peut être efficace et il a aussi le devoir de la refuser s'il estime qu'elle n'aura pas les résultats souhaités.

33. Le représentant de la France constate que le développement est une noble et universelle ambition qui présuppose l'effort, et non la paresse, le temps, et non

l'impudence destructrice, l'efficacité, et non le gaspillage. Pour que la Décennie du développement soit un succès, il faut que toutes les nations et tous les organismes intéressés conjuguent leurs efforts. Le rôle du Conseil économique et social devrait être de constamment inciter à l'efficacité et à l'économie les organismes des Nations Unies, de confronter les idées pour éclairer les esprits, de prendre et de fournir une vue d'ensemble et à long terme des problèmes en un domaine comme celui du développement où tout est interdépendant. C'est là une tâche que seul un organisme comme le Conseil, qui a une compétence générale, est capable d'accomplir. C'est pourquoi le Gouvernement français a été autorisé par le Parlement à ratifier l'amendement à la Charte qui élargit la composition du Conseil, afin que celui-ci ait une plus grande audience et l'autorité morale accrue qui lui permettra de mener à bien cette tâche.

34. Lord CARADON (Royaume-Uni) estime que c'est au Conseil économique et social que s'offrent actuellement les plus grandes possibilités de remporter de nouveaux succès dans le domaine international. La tâche de portée historique du Conseil de tutelle est en effet pratiquement terminée puisque, sur les quatorze territoires sous tutelle, onze sont maintenant parvenus à l'indépendance, grâce en partie au rôle joué par le Royaume-Uni. Par contre, on ne saurait s'attendre à ce que l'action du Conseil de sécurité, étroitement limitée par les rivalités actuelles et par des antagonismes hérités du passé, soit achevée dans le courant du présent millénaire. L'œuvre du Conseil économique et social constitue, elle, un domaine aux possibilités illimitées. Certes, les activités des trois organes sont complémentaires et étroitement interdépendantes. En effet, la liberté n'aurait guère de valeur si elle ne s'accompagnait pas de sécurité, et inversement ni la liberté ni la sécurité ne sont bonnes si elles n'aboutissent qu'à l'esclavage de la misère et à l'injustice sociale. Comme le Secrétaire général l'a déclaré précédemment et comme il l'a répété à la présente séance, la division actuelle du monde entre pays riches et pays pauvres est beaucoup plus réelle et beaucoup plus chargée de dangers que la division du monde sur des bases idéologiques. La liquidation du colonialisme et le maintien de la paix ne sont pas un aboutissement, mais un commencement. Le progrès politique qui ne serait pas doublé de progrès économique et social serait pure fiction. C'est pourquoi Lord Caradon estime que les travaux du Conseil ont une importance primordiale.

35. Le rapport du Secrétaire général intitulé « A mi-chemin dans la Décennie des Nations Unies pour le développement » (E/4071) expose brillamment les difficultés que le monde doit affronter. Il mérite la plus large diffusion dans le monde entier. Après avoir décrit l'appauvrissement continu de plus de la moitié du monde, ce document rappelle une vérité inéluctable, à savoir que ce sont les économies les plus pauvres qui progressent le plus lentement, que l'on constate un ralentissement de la croissance dans de nombreux pays en voie de développement et que l'écart s'accroît entre le revenu par habitant des pays en voie de développe-

ment et celui des pays développés. D'autre part, comme le souligne le rapport, l'accroissement démographique, le surpeuplement des villes, l'augmentation du chômage et l'aggravation des conditions sanitaires, tendent dans l'ensemble à augmenter les difficultés des pays en voie de développement et à assombrir leurs perspectives. C'est dire combien la tâche du Conseil est urgente.

36. Toutefois, à lire la dernière partie du rapport, on ne peut manquer d'être impressionné par l'ampleur des efforts déjà accomplis, par la diversité des méthodes mises au point et par la valeur de l'expérience acquise. Il reste que si on les compare à l'étendue et à l'urgence des besoins, on est obligé de constater que les progrès réalisés restent tragiquement insuffisants.

37. Parmi tout ce qui a été fait au cours de la première moitié de la Décennie, rien ne suscite plus d'espoirs que les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement de 1964, qui ont conduit l'Assemblée générale à décider à l'unanimité, par sa résolution 1995 (XIX), de créer une nouvelle organisation pour s'occuper du commerce et du développement. Bien entendu, il est encore trop tôt pour mesurer pleinement toutes les conséquences de cette décision, mais on ne saurait croire un seul instant que la nouvelle organisation puisse réduire en quoi que ce soit l'importance des travaux du Conseil économique et social. Loin d'entraver ou de compliquer les travaux de ce Conseil, la création de la nouvelle organisation marque une étape sur la voie que tous les Membres de l'ONU désirent suivre. La seule chose à regretter est qu'elle n'ait pas été franchie plus tôt.

38. Lord Caradon rappelle que l'expérience qu'il a lui-même du progrès économique et social est beaucoup plus pratique que théorique. Il l'a acquise non pas dans les pays développés mais dans les pays qui s'efforcent de faire progresser leur développement, en Arabie, en Afrique et dans les Antilles, ainsi qu'à Chypre. Ayant eu l'occasion plus récemment de travailler pour le Fonds spécial des Nations Unies, dans l'Est, le Nord et l'Ouest de l'Afrique, Lord Caradon a été à même de constater par lui-même certains des avantages manifestes que revêt l'assistance multilatérale. Comme il l'a déclaré à l'occasion du vingtième anniversaire de la fondation des Nations Unies à San Francisco, les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées qui s'emploient à ces tâches concrètes auraient honte de servir un nationalisme étroit. Certes ils font des erreurs, leurs efforts sont parfois infructueux, leur organisation est souvent insuffisante, mais c'est l'intention qui compte. Ce n'est donc pas de débats théoriques dont on a besoin mais de réalisations concrètes. Comme le Secrétaire général l'a souligné, il faut traduire les buts généraux en objectifs précis. La tâche qui s'impose au Conseil dans l'immédiat est de choisir les programmes pratiques susceptibles d'être exécutés le plus rapidement et d'identifier les domaines permettant de réaliser un réel progrès.

39. Dans un message adressé au Président de l'Assemblée générale à l'occasion des cérémonies commémoratives de San Francisco, le Premier Ministre du Royaume-Uni a réaffirmé que son gouvernement consi-

dère le soutien de l'Organisation des Nations Unies comme la pierre angulaire de sa politique étrangère. Le représentant du Royaume-Uni auprès de l'ONU a reçu de son gouvernement les instructions les plus précises, à savoir : rechercher de nouveaux moyens d'atteindre les objectifs de la Charte, saisir toutes les occasions d'appuyer, de renforcer et, s'il le faut, de réformer l'Organisation des Nations Unies et, enfin, jouer un rôle constructif tant pour le maintien de la paix que pour le développement économique des jeunes nations. En exécution de cette politique, le représentant du Royaume-Uni a annoncé au Secrétaire général une contribution britannique volontaire et inconditionnelle de 10 millions de dollars destinée à aider les Nations Unies à résoudre leurs difficultés financières et à contribuer à la solution des controverses qui ont retardé trop longtemps les travaux de l'Assemblée générale. Le Royaume-Uni a également été le premier à contribuer chaque trimestre aux frais de l'opération des Nations Unies pour le maintien de la paix à Chypre. De même, dans un domaine qui relève plus directement de la compétence du Conseil, le Royaume-Uni a accru ses contributions au Fonds spécial et au PEAT ainsi qu'au FISE et au programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés. Le Royaume-Uni compte également participer au financement de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies. Si l'on considère les activités des Nations Unies dans leur ensemble, le Royaume-Uni occupe la deuxième place pour les contributions versées. Les difficultés financières et les problèmes économiques auxquels le Gouvernement britannique a dû faire face ne l'ont pas empêché d'accroître de façon substantielle ses contributions volontaires. Au premier plan de ses préoccupations figure le désir de poursuivre et d'intensifier son effort accompli dans le domaine de l'aide extérieure.

40. Lord Caradon estime qu'il existe actuellement cinq domaines pratiques où l'action de la communauté internationale peut s'exercer avec les plus grandes chances de succès. Le premier est celui des droits de l'homme : en un sens, l'action de toutes les organisations internationales ne vise-t-elle pas, en effet, à assurer la liberté de l'individu dans son acception la plus large ? Lors de son intervention dans le débat général à la dix-neuvième session de l'Assemblée générale (136<sup>e</sup> séance), le représentant du Royaume-Uni a déclaré que son gouvernement était décidé non seulement à s'opposer à la discrimination raciale sur le plan national mais aussi à participer pleinement à la négociation de pactes efficaces propres à faire appliquer partout la Déclaration universelle des droits de l'homme. A cet égard, le Royaume-Uni se félicite de la décision que l'Assemblée générale a prise par sa résolution 1961 (XVIII) de désigner l'année 1968 comme Année internationale des droits de l'homme, et il appuie la proposition de la Commission des droits de l'homme tendant à réunir une conférence internationale des droits de l'homme. Le Royaume-Uni estime également que les cycles d'études organisés par les Nations Unies au titre du programme de services consultatifs dans le domaine des droits de l'homme ont abondamment prouvé leur utilité. Le Gouvernement du Royaume-Uni est prêt à accueillir dans

son pays un prochain cycle d'études. Cependant, pour indispensables qu'elles soient, toutes ces activités ne suffisent pas encore. Le Gouvernement du Royaume-Uni estime qu'il faudrait les rendre plus efficaces. A ce propos, il est encourageant que la proposition tendant à nommer un haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme soit maintenant inscrite à l'ordre du jour de la Commission des droits de l'homme. Le Gouvernement du Royaume-Uni appuie cette proposition qui, à son avis, contribuera beaucoup à encourager le respect des droits de l'homme et à améliorer la situation à cet égard, conformément aux buts de la Charte.

41. Le deuxième sujet prioritaire est celui de la population, problème immense qui domine toute la vie politique et économique, car l'accroissement démographique risque de contrecarrer tout progrès économique et social. On a beau construire de nouvelles écoles et de nouveaux hôpitaux, ceux-ci risquent de ne pas suffire avant même d'être achevés en raison de la pression constante de l'accroissement de la population. Comme le Président des Etats-Unis l'a déclaré fort justement à San Francisco le mois dernier, il faut faire face immédiatement aux problèmes multiples posés par une population qui augmente constamment. Lord Caradon se félicite que le Secrétaire général ait insisté tout particulièrement sur ce sujet et indiqué les mesures à prendre. Il convient également d'accueillir avec satisfaction la réunion prochaine à Belgrade du Congrès mondial de la population. Il est bien aussi que, sur l'initiative de la CEAEQ, les Nations Unies commencent à s'occuper de la planification des familles. Si l'on attend trop longtemps pour s'attaquer à ce problème, toutes les réalisations dans les domaines politique, économique et social risquent d'être réduites à néant.

42. En troisième lieu, les investissements constituent la condition même du développement. Les pays qui peuvent attirer des capitaux progressent, les autres restent en arrière. Il convient de rendre hommage à l'œuvre de la BIRD qui, depuis sa création, a engagé des fonds représentant près de 9 milliards de dollars pour les besoins du développement. Les activités de la BIRD ne consistent pas seulement à consentir des prêts, et elle porte un intérêt croissant au développement de l'enseignement et de l'agriculture ; on peut mentionner l'impulsion que les enquêtes économiques entreprises dans divers pays ont donnée à la planification réaliste. Il faut également souligner le rôle des organismes affiliés à la BIRD, à savoir l'AID et la SFI qui s'efforcent d'encourager et de faciliter le développement tant dans le secteur public que dans le secteur privé. La contribution britannique à la BIRD et à l'AID occupe la deuxième place après celle des Etats-Unis.

43. Quant aux banques régionales de développement, dont le Secrétaire général a mentionné le rôle constructif, le Royaume-Uni a annoncé une contribution de 7 millions de livres à la Banque interaméricaine de développement et il est disposé à accorder une aide financière sous forme de prêts à la Banque africaine de développement. En outre, le Royaume-Uni a annoncé son intention de consentir des prêts sans intérêt à certains pays en voie de développement.



44. Le quatrième problème est celui des moyens les plus propres à favoriser le développement industriel dans les pays en voie de développement. A ce sujet, le Royaume-Uni soumet deux propositions majeures. La première consiste, dans l'immédiat, à élargir et renforcer les attributions du Centre de développement industriel au sein du Secrétariat en lui fournissant des ressources supplémentaires dans le cadre du budget ordinaire. La seconde, plus importante encore, serait de créer un nouveau fonds volontaire qui couvrirait les frais entraînés par les activités opérationnelles des Nations Unies en matière de développement industriel. Il ne s'agit pas de prendre dès maintenant une décision définitive en matière d'organisation. Il est fort possible que le programme des Nations Unies pour le développement contribuera de façon décisive au développement industriel et il serait erroné de penser que le développement industriel puisse être entrepris indépendamment des programmes de développement général. Pour le moment, il importe de renforcer rapidement le dispositif déjà en place. Lord Caradon estime que la proposition tendant à créer un nouveau fonds volontaire dans le cadre d'une réorganisation offre les meilleures chances d'une action plus efficace. Si le fonds est créé, le Gouvernement britannique est prêt à y contribuer financièrement.

45. Enfin, un sujet d'une importance primordiale concerne la proposition de créer un programme des Nations Unies pour le développement. Dans sa résolution 1020 (XXXVII), le Conseil a déjà formulé des recommandations à ce sujet qui devront être approuvées par l'Assemblée générale, et l'on peut dire que, parmi les inconvénients qui résultent de la suspension de la dix-neuvième session de l'Assemblée générale, le plus grave est peut-être le retard d'un an qui aura été apporté à l'instauration du programme de développement. Lord Caradon tient à dire toute son admiration pour l'œuvre accomplie au titre du PEAT et du Fonds spécial. Il s'agit là d'une tâche concrète, et le fait qu'elle se poursuit et qu'elle s'élargit d'une année à l'autre est la meilleure réponse que l'on puisse faire à ceux qui critiquent l'Organisation des Nations Unies et aux pessimistes qui envisagent la réduction de ses activités. Pourtant, la fusion des deux programmes en un seul programme de développement qui en reprendrait les meilleurs éléments se justifie pleinement : la nécessité d'avoir un seul programme complet de développement sera d'autant plus grande que ses opérations s'étendront dans les nouveaux domaines ouverts par les progrès de la science et de la technique. Il faut également songer à l'efficacité ainsi qu'à la nécessité constante d'agir en pleine coopération avec les gouvernements des pays en voie de développement et conformément à leurs désirs. Or, dans le passé, ces gouvernements ont souvent eu des difficultés à comprendre les fonctions et les limites exactes des divers organismes créés pour les aider. Le Royaume-Uni attache une grande importance au rôle des représentants-résidents et présentera des propositions à ce sujet. Il estime qu'un programme unique de développement serait assurément l'un des moyens les plus efficaces d'atteindre les objectifs assignés à la Décennie du développement.

46. De toute façon, des mesures s'imposent dans l'immédiat, car les difficultés et les dangers auxquels le monde est exposé sont loin d'avoir diminué. On pourrait mentionner le risque de conflit racial et le danger résultant de la misère qui affecte plus de la moitié du monde. Surtout, il ne faut pas oublier que des millions de jeunes gens, dans les pays que menace la famine, ne sont pas disposés à accepter l'existence misérable de leurs pères. Il n'y a pas de temps à perdre et c'est en prenant conscience de l'étendue des besoins et de leur urgence que le Conseil doit aborder ses travaux.

47. M. MALITZA (Roumanie) dit que la décision d'examiner ensemble les trois points de l'ordre du jour à l'étude est parfaitement justifiée, vu qu'ils se rapportent tous à la nécessité d'accélérer le processus de développement de la grande majorité de l'humanité. L'examen, à cette occasion, des résultats atteints au cours de la première moitié de la Décennie des Nations Unies pour le développement permettra de préciser l'orientation des initiatives à prendre par la suite. A cet égard, la déclaration du Secrétaire général est réaliste et constructive, notamment lorsqu'elle souligne l'importance des problèmes que pose la formation de la jeunesse, problèmes auxquels la Roumanie a toujours accordé une importance primordiale.

48. Les résultats obtenus au cours de la première moitié de la Décennie sont peu satisfaisants : en Asie, la production de denrées alimentaires s'est accrue moins vite que la population ; dans les pays d'Amérique latine, le taux d'accroissement de la production a été inférieur au taux des années 1950-1960 et le revenu par habitant ne s'est élevé qu'au rythme de 1 % par an. D'autre part, les produits de base sont restés soumis à de fortes fluctuations et le rythme d'accroissement des exportations des pays en voie de développement s'est ralenti en 1964 et se ralentit encore à l'heure actuelle. D'une manière générale, la balance des paiements des pays en voie de développement s'est détériorée de façon continue. En conséquence, les raisons d'optimisme sont peu nombreuses, alors que les motifs d'inquiétude se multiplient.

49. Si l'on n'a pas encore été en mesure d'améliorer les conditions de vie des deux tiers de l'humanité, cela tient moins à un manque de ressources qu'à la politique suivie par certains pays. La condition indispensable du développement économique est que les pays en voie de développement puissent vivre dans le respect de leur indépendance et de leur souveraineté nationale et sur un plan d'égalité avec les autres pays. L'une des raisons pour lesquelles l'humanité n'a pas su encore résoudre les problèmes qui se posent à elle est la course aux armements, qui engloutit d'immenses ressources. Les efforts accomplis sur le plan international en vue d'accélérer le rythme du développement restent inefficaces, parce que c'est encore la force qui est l'élément déterminant dans les relations internationales. Cet état de fait porte un grave préjudice à l'Organisation des Nations Unies et à l'idée même de coopération.

50. Néanmoins, certains résultats positifs ont été obtenus : notamment, les notions d'industrialisation et de planification sont aujourd'hui universellement



admises, comme l'indique la première partie de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1964*, qui est consacrée à la planification du développement.

51. L'introduction de méthodes de planification dans les pays qui en sont à divers stades de développement pourrait être facilitée si tous les pays faisaient état de l'expérience qu'ils ont acquise dans ce domaine. A cet égard, la délégation roumaine appuiera toutes les mesures que prendra l'ONU pour faciliter la communication et la compréhension des résultats que les méthodes de planification ont permis d'obtenir dans les différents pays. Il convient cependant de souligner qu'il n'existe pas de solution universellement applicable, de recette que peuvent appliquer les divers pays; un plan ne peut devenir un instrument de transformation des conditions existantes dans un pays que s'il rencontre l'adhésion consciente et enthousiaste de l'entière population, s'il est adapté aux moyens du pays et s'il correspond à ses intérêts.

52. La délégation roumaine estime qu'il conviendrait de revoir et d'approfondir certaines conclusions de l'*Etude*, notamment celles du chapitre 2 concernant les ressources supplémentaires nécessaires à la réalisation de l'augmentation prévue des investissements. Il conviendrait, en effet, d'attacher plus d'importance aux sources sociales internes de financement de l'investissement et de mettre en relief les possibilités internes de développement, tout en soulignant que l'affectation de ressources à l'industrialisation n'influe pas nécessairement sur le niveau de la consommation individuelle.

53. La Roumanie est prête à répondre à l'intérêt que certains pays ont manifesté pour l'expérience qu'elle a acquise dans le domaine de l'industrialisation et de la planification. Le développement de l'industrie roumaine, qui a connu un taux annuel moyen de croissance de 14,4 %, s'est fait parallèlement à une hausse continue des salaires et des revenus. La production industrielle globale du pays est aujourd'hui dix fois plus importante qu'en 1938. La poursuite de l'industrialisation et l'organisation scientifique de l'agriculture, de pair avec la recherche scientifique, le développement de l'enseignement, la formation de cadres et l'élévation du niveau de vie, permettront, en cinq ans, d'accroître de 65 % la production industrielle globale et d'élever le revenu national moyen de 7 % par an. Au cours de la période considérée, le volume du commerce extérieur de la Roumanie a été multiplié par 2,3.

54. Deux conférences mondiales récentes ont tracé les voies dans lesquelles il serait possible d'accélérer le développement, notamment la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui, tout

en dénonçant les imperfections du système actuel d'échanges commerciaux, a mis en relief le lien direct existant entre le commerce et le développement.

55. Un facteur important de développement économique a cependant été assez négligé: il s'agit du facteur humain qui, le plus souvent, n'est traité que sous l'angle démographique ou sous celui de l'emploi. L'enseignement et la formation professionnelle sont aujourd'hui considérés comme des facteurs essentiels de développement. Certains estiment qu'on peut leur imputer en général les deux cinquièmes de l'accroissement de la production.

56. Le Comité consultatif pour l'application de la science et de la technique au développement a souligné à juste titre que le nombre et la répartition de cadres spécialisés détermine, en dernière analyse, la capacité industrielle d'un pays. Sans négliger pour autant d'autres facteurs, tels que les conditions sociales, les conditions de logement, les questions de santé, et sans minimiser l'importance des investissements, il convient d'entreprendre une action internationale concertée dans le domaine du développement humain. 60 % des enfants d'âge scolaire ne fréquentent encore aucun établissement d'enseignement; dans ce domaine, le rôle de l'UNESCO est des plus importants. L'OIT déploie ses activités dans le domaine de la formation de cadres nationaux pour le secteur de la production et l'administration. Il faudrait, pour compléter ces efforts, permettre à un nombre croissant de personnes d'accéder aux formes avancées de la science et de la technique. Il pourrait être d'une grande utilité que l'OIT et l'UNESCO fassent établir un rapport sur la situation actuelle de la formation humaine dans le monde, montrant la corrélation qui existe entre cette formation et le développement économique.

57. Pour attirer l'attention de l'opinion et des gouvernements sur l'importance de la formation, on pourrait recourir à des méthodes moins coûteuses que les grandes conférences internationales et utiliser, par exemple, les sessions extraordinaires du Conseil prévues par son règlement intérieur. Il convient en effet de se rendre compte que l'homme est, en dernière analyse, la source de tout développement. La création, sous le signe du rapprochement de l'homme et de la science, d'un programme unique qui s'étendrait des campagnes d'alphabétisation aux programmes de formation de cadres nationaux hautement qualifiés, serait des plus utiles, non seulement pour le développement économique, mais aussi pour la paix et la compréhension internationales.

La séance est levée à 18 h 10.